



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WALLY

Séance du mercredi 17 septembre 2025

Délibération N° DE_022_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Didier LETERME représenté par Mickaël AUDEGOND, Nathalie BART représentée par Martine CAPPON, Franco GRACEFFA représenté par Colette NOURRY, Gaëtane DELATTRE représentée par Dominique LEFEBVRE

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique LEFEBVRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décisions Modificatives au Budget Primitif 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget de la commune ;

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que dans le cadre des contrôles effectués sur les amortissements des subventions d'équipement versées, il a été constaté que le compte 204182 n'a pas fait l'objet d'amortissement sur l'exercice 2025. Afin de régulariser la situation, il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'émission du titre (chap 040 c/2804182) et du mandat (chap 042 c/6811) par une décision modificative.

Il indique également qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 274 (prêts) en cas de demande d'avance remboursable dans le cadre du CASM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les Décisions Modificatives du budget de l'exercice 2025 suivantes :

Décision modificative n°1 :

Section Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : - 1 987.00€

Chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre sections :

Compte 6811 - Dot. Amort. et prov. Charges de fonct. : +1 987.00€

Section Recettes d'investissement :

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de réception de l'AR: 23/09/2025

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : - 1 987.00€

Chapitre 040 - Opération d'ordre transfert entre sections :

Compte 2804182 - Autres org. pub. Bât. et installations : +1 987.00€

Décision modificative n°2 :

Section Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 - immobilisations corporelles :

Compte 2118 - Autres terrains : - 1 400.00€

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières :

Compte 274 - Prêts : + 1 400.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider les Décisions Modificatives du budget de l'exercice 2025 selon la proposition de Monsieur le Maire

à savoir :

Décision modificative n°1 :

Section Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : - 1 987.00€

Chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre sections :

Compte 6811 - Dot. Amort. et prov. Charges de fonct. : +1 987.00€

Section Recettes d'investissement :

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : - 1 987.00€

Chapitre 040 - Opération d'ordre transfert entre sections :

Compte 2804182 - Autres org. pub. Bât. et installations : +1 987.00€

Décision modificative n°2 :

Section Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 - immobilisations corporelles :

Compte 2118 - Autres terrains : - 1 400.00€

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières :

Compte 274 - Prêts : + 1 400.00€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND